

La lettre électronique des services de l'Etat



N°6
07 mars 2011

dans l'@ube

Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes :

Tous les éleveurs détenant des animaux éligibles à la PMTVA doivent déposer une demande de prime entre le 1er mars et le 16 mai 2011.

Attention, aucun formulaire papier ne sera envoyé cette année, la télédéclaration devient le mode normal de dépôt des demandes.



[Lire le communiqué de presse de la Direction dép. des Territoires](#)

Remboursement partiel :

de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC) applicable au fuel-oil domestique, au fioul lourd, ainsi que la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TIGN)



[En savoir plus...](#)

Elections cantonales :

Pour connaître la liste des candidats à l'élection cantonale partielle, et leurs remplaçants.

Le vote par procuration : qui peut voter par procuration, qui peut recevoir procuration, la durée de validité de la procuration, où déposer sa demande.



[Tout savoir sur les élections dans l'Aube...](#)

Rédaction et conception :
Emmanuelle ROUX, chargée de communication
Marie-Laure MILLOT, adjointe chargée de communication
Photos : Préfecture
Responsable de la rédaction : Georges-François LECLERC, préfet de l'Aube